



## Editorial

Juste avant le passage à l'an neuf, une grande nouvelle est intervenue sur la scène politique: il y avait enfin un gouvernement fédéral (ad interim). Quiconque s'intéresse un tant soit peu à la politique, a pu suivre jour après jour sa formation. Les médias vous ont informés quotidiennement des revendications qu'un parti liait à sa participation et des objections d'un autre. Très souvent, les discussions se sont réduites à des affrontements entre francophones et néerlandophones. Heureusement, Bruxelles au quotidien ne laisse guère de place à ces dissensions.

Bruxelles est officiellement une Région-capitale bilingue, où francophones et néerlandophones font des efforts pour se comprendre. Par ailleurs, on y parle aussi une foule d'autres langues. Depuis longtemps déjà, la question n'est plus de savoir comment francophones et néerlandophones vivent ensemble, mais comment des gens de diverses origines, aux mœurs et horizons multiples, issus de différentes classes sociales, relèvent ce défi. Avec succès visiblement.

Bien sûr, l'idéal a parfois ses limites: Bruxelles est confrontée à de nombreux problèmes sociaux. Tandis que la formation définitive d'un gouvernement fédéral apportera son lot de nouvelles discussions, nous espérons que Bruxelles obtiendra davantage gain de cause, afin de pouvoir disposer des moyens financiers qui lui reviennent de droit. En effet, Bruxelles a besoin d'argent pour apporter des solutions aux problèmes sociaux de ses habitants.

Indépendamment de la formation d'un gouvernement fédéral, les travaux du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale se poursuivent. C'est donc tout naturellement que décembre a donné lieu aux traditionnelles discussions budgétaires pour l'année à venir. Nous espérons aussi, pour cette dernière année complète de la législature, pouvoir continuer à travailler dans un bon esprit. Pour rendre la vie des Bruxellois la plus agréable possible.



Jan BÉGHIN  
Premier  
Vice-Président



Eric TOMAS  
Président

## Le budget régional 2008 soulève peu d'hostilité

«Confectionner des budgets en début de législature est tout autre qu'en élaborer en fin de législature. Les projets d'il y a quelques années sont aujourd'hui dans une phase de réalisation, comme dans le cadre du logement social, de la politique urbaine et de la politique en matière d'énergie.»

C'est en ces termes que le ministre des Finances et du Budget, Guy Vanhengel (Open VLD), a ouvert le débat sur le budget régional 2008.

L'élaboration de ce budget a souffert des résultats décevants des recettes de 2007.

La croissance ralentie des droits d'enregistrement est aussi une désillusion.

De plus, le gouvernement se trouvait face à une opération complexe, en raison de la toute nouvelle présentation des budgets, surtout en ce qui concerne les dépenses.

En effet, en vertu de l'ordonnance organique du 23 février 2006, le gouvernement a l'obligation de formuler clairement ses objectifs en 'programmes'. Ceci, au bénéfice de la transparence et du contrôle parlementaire. Le budget s'articulera désormais autour de 30 missions, qui correspondent aux différentes compétences régionales. La nouveauté, c'est que sont mentionnés pour les allocations de base, la justification, le mode de financement et les bénéficiaires. Cette nouvelle structure budgétaire s'applique aussi aux organismes pararégionaux, du moins ceux qui se cachent derrière notre grand parasol de consolidation (\*). Chapeau bas pour la Région bruxelloise, qui est la seule du pays à avoir réussi de bonne heure l'opération de la double comptabilité et de la comptabilité analytique, se réjouit le ministre Guy Vanhengel.

(\*). Comme ces deux dernières années, c'est le système SEC 95 (système européen des comptes nationaux et régionaux) qui est appliqué pour déterminer le résultat budgétaire de la Région. On inclut les surplus/déficits des organismes pararégionaux dans le budget régional. Soit: les résultats budgétaires des institutions pararégionales se voient consolidés avec ceux du Ministère bruxellois. C'est le 'périmètre de consolidation'.

### EQUILIBRE BUDGÉTAIRE GÉNÉRAL

La différence entre les recettes et les dépenses donne un solde brut de financement de moins 439,1 millions d'euros. En appliquant quelques corrections imposées par la norme SEC 95 et en incluant différentes 'opérations budgétaires', on obtient un solde de financement positif de 500.000 euros. Résultat: le gouvernement présente un budget qui atteint l'équilibre en termes de norme du Conseil Supérieur des Finances. Naturellement, ces opérations budgétaires ont soulevé grondements et critiques lors des débats parlementaires. Il s'agit de quatre rectifications:

- 2,5 % des dépenses ne sont pas utilisées (76,1 millions);
- le crédit budgétaire pour réduire le déficit des communes (30,0 millions);

- le fonds 'infrastructure' attribué par le gouvernement fédéral (20,0 millions);
- un surplus budgétaire de la STIB découlant du transfert de la dette vers CITEO (90,2 millions).

### LE BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Le montant total des recettes pour 2008 est estimé à 2.437.961.000 euros.



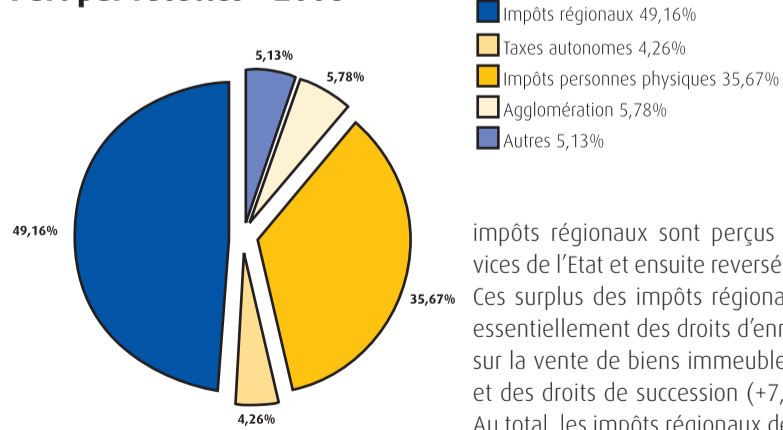
Guy Vanhengel, Ministre des finances et du budget

#### CHAPITRE Ier :

#### Tableau récapitulatif des Recettes

	2007 Initial	2008 Initial
	x 1.000 EUR	x 1.000 EUR
Impôts régionaux	1.168.660	1.198.563
1) Droits de succession	325.054	333.822
2) Droits d'enregistrement ventes	520.342	540.715
3) Autres impôts régionaux	323.264	324.026
Taxes régionales	103.063	103.939
1) Taxe régionale autonome	99.562	100.112
2) Autres	3.501	3.827
Part attribuée de l'IPP	742.441	834.737
Recettes en provenance de l'Agglomération	191.984	140.886
Transfert en provenance du pouvoir fédéral dans le cadre de la Loi spéciale de Financement		
Droits de tirage	42.545	42.545
Mainmorte	40.562	29.027
Nouvelles compétences transférées et communes	33.387	34.854
Autres recettes	35.744	26.495
Recettes sur les Fonds organiques	21.985	26.915
<b>TOTAL</b>	<b>2.380.371</b>	<b>2.437.961</b>

### Part par recettes - 2008



impôts régionaux sont perçus par les services de l'Etat et ensuite reversés à la région. Ces surplus des impôts régionaux résultent essentiellement des droits d'enregistrement sur la vente de biens immeubles (+11,1 %) et des droits de succession (+7,7 %). Au total, les impôts régionaux devraient rapporter cette année 1.198.563.000 euros, soit un surplus de 7,5 % par rapport au budget ajusté des voies et moyens de 2007 et près de la moitié (49,2 %) de l'assiette des recettes.

L'augmentation des recettes 2008 est principalement due aux rendements excédentaires des impôts régionaux et de la dotation fédérale d'une part attribuée de l'IPP. Les

## Evolution des impôts régionaux 2000-2008

x 1.000 EUR	2000 réalisé	2001 réalisé	2002 réalisé	2003 réalisé	2004 réalisé	2005 réalisé	2006 réalisé	2007 réalisé	2008 Initial
Droits d'enregistrement (41,4%) (58,6%)	115.070 -	111.932 -	125.519 177.667	149.255 211.265	161.040 227.945	169.842 240.405	194.571 275.408	201.512 285.232	223.856 316.859
Droits d'enregistrement sur const. hypothèque	-	-	16.250	24.162	29.017	33.537	35.120	34.948	38.214
Droits d'enregistrement sur partages immeubles	-	-	2.799	2.248	3.786	4.551	5.593	5.976	6.267
Droits de donations	-	-	4.939	5.745	8.415	47.872	55.368	51.299	48.891
Droits de succession	213.920	192.386	218.695	194.936	285.680	287.540	320.009	310.037	333.822
Précompte immobilier	9.911	11.088	18.118	23.141	15.955	15.917	16.820	17.426	17.939
Taxe de circulation	-	-	92.181	108.412	104.455	113.218	107.858	126.095	128.869
Taxe de mise en circulation	-	-	32.270	36.358	38.083	40.970	41.080	49.113	50.193
Eurovignette	-	-	3.399	5.229	4.875	4.955	4.626	4.538	4.638
Jeux et Paris	6.170	6.036	7.451	6.802	8.398	7.752	17.155	20.928	21.388
Appareils automatiques	7.573	4.775	6.252	5.502	6.427	6.223	6.768	7.627	7.627
Taxe d'ouverture	1.510	1.181	308	205	143	85	68	40	0
Redevance radio/TV	-	-	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>354.154</b>	<b>327.398</b>	<b>705.847</b>	<b>773.260</b>	<b>894.219</b>	<b>972.867</b>	<b>1.080.444</b>	<b>1.114.771</b>	<b>1.198.563</b>

La dotation IPP augmente fortement par le biais de l'intervention de solidarité nationale. (\*) La dotation IPP est fixée dans la loi spéciale de financement de janvier 1989. La part d'une région dans les recettes totales de l'impôt des personnes physiques est le premier critère pour calculer la dotation IPP. La part de Bruxelles dans le pot belge de l'impôt des personnes physiques diminue d'année en année. L'année dernière, notre région représentait 8,44 % des perceptions (comparé à 28,25 % en Wallonie et à 63,31 % en Flandre). La part attribuée du pot national de l'IPP est estimée à 834.737.000 euros (plus 12 % par rapport à 2007 !!) pour le compte de la Région bruxelloise, soit 36 % des recettes totales.

Les autres recettes issues des impôts régionaux s'écartent à peine de celles de 2007, d'autres sont en diminution, dont la dotation main-morte et l'accord de coopération Beliris entre le fédéral et la Région, qui ne produit pas de surplus cette année.

(\*) Les autorités fédérales octroient une intervention de solidarité nationale (ISN) aux régions dont le produit moyen de l'impôt est inférieur à la moyenne nationale. Voilà déjà dix ans que la Région de Bruxelles-Capitale bénéficie de l'ISN. Chaque point de pourcentage de différence par rapport à la moyenne nationale donne droit à 11,60 euros (à indexer à partir de l'année budgétaire 1988), par habitant de la région concernée. La Région bruxelloise est passée en un an de 9,35 % en 2006 à 12,94 % en 2007 sous la moyenne belge.

## LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Pour 2008, les moyens d'action s'élèvent à 3.082.501.000 euros.

Par rapport au budget 2007 tant initial qu'ajusté, il s'agit d'une diminution de respectivement 4,7 % et 3,4 %. A l'inverse, les moyens de paiement progressent par rapport au précédent exercice budgétaire.

## Tableau récapitulatif des dépenses (nouvelle structure du budget)

Missions	2007* init x 1.000 Euro	2008* init x 1.000 Euro	2008-2007 Différence %
Financement du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	39.300	38.125	- 2,99%
Financement du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	24.074	24.848	+ 1,70%
Initiatives communes du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	102.000	33.516	- 67,14%
Gestion des ressources humaines et matérielles du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale	116.069	119.160	+ 2,66%
Développement d'une politique d'égalité des chances	849	1.133	+ 33,45%
Gestion et contrôle financier et budgétaire	221.270	253.507	+ 14,57%
Gestion en matière de technologie de l'information et des communications (TIC)	37.204	39.809	+ 7%
Gestion immobilière publique	24.301	23.832	- 1,93%
Protection contre l'incendie et Aide médicale urgente	76.735	78.050	+ 1,71%
Soutien et accompagnement des Communes	423.013	444.323	+ 5,04%
Financement des cultes et de l'assistance morale laïque	1.753	1.996	+ 13,86%
Soutien à l'économie et à l'agriculture	46.749	43.073	- 7,86%
Promotion du commerce extérieur	8.993	8.618	- 4,17%
Soutien à la recherche scientifique	33.805	38.344	+ 13,43%
Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et régulation du secteur énergétique	16.697	25.012	+ 49,80%
Assistance et médiation dans l'offre et la demande d'emplois	229.767	239.163	+ 4,09%
Développement et promotion de la politique de mobilité	13.668	16.175	+ 18,34%
Construction et gestion du réseau des transports en commun	560.481	579.285	+ 3,35%
Construction, gestion et entretien des voiries régionales et des infrastructures et équipements routiers	94.821	92.840	- 2,09%
Développement des transports rémunérés de personnes, à l'exclusion des transports en commun	2.554	2.643	+ 3,48%
Exploitation et développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances en vue d'une meilleure mobilité urbaine durable par une approche multimodale et du développement économique créateur d'emplois	15.682	16.859	+ 7,51%
Politique en matière de production et de distribution d'eau, de réglementation technique relative à la qualité de l'eau potable, d'épuration des eaux usées et d'égouttage	40.935	33.648	- 17,80%
Protection de l'environnement et conservation de la nature	61.615	68.344	+ 10,92%

### Tableau récapitulatif des dépenses (nouvelle structure du budget) - suite

Enlèvement et traitement des déchets	108.000	111.500	+ 3,24%
Logement et habitat	122.913	125.486	+ 2,09%
Protection, conservation, restauration et promotion des Monuments et Sites	22.010	22.102	+ 0,42%
Politique de la Ville	116.885	112.930	- 3,38%
Statistiques et analyses	797	747	- 6,27%
Relations extérieures et promotion de la Région de Bruxelles-Capitale	10.782	12.289	+ 13,98%
Financement des Commissions communautaires	263.756	270.113	+ 2,41%
<b>Total</b>	<b>2.837.388</b>	<b>2.877.105</b>	<b>+ 1,4 %</b>

En parcourant toutes ces missions, le ministre du Budget *Guy Vanhengel* met en avant une série d'indicateurs, entre autres :

- 70 millions d'euros en moins de dépenses d'investissement pour la Société d'acquisition foncière ;
- la poursuite de la politique d'égalité des chances ;
- une meilleure gestion en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) ;
- encore plus de moyens pour la recherche scientifique ;
- l'aide aux communes ;
- de nombreuses initiatives pour une consommation énergétique rationnelle ;
- en 2008, nouveau contrat de gestion avec le Port de Bruxelles ;
- le plan métro 2005-2010 ;
- environnement et conservation de la nature ;
- le logement est et reste une grande priorité ;
- développement urbain et urbanisme réunis en une seule et même mission ;
- promotion de Bruxelles-Capitale sur la scène nationale et internationale ;
- nouveaux moyens pour réaliser le 'Plan pour l'emploi des jeunes Bruxellois' ;
- les crédits destinés à soutenir l'expansion économique vont croissant. Vous en apprendrez plus à ce sujet dans ces Echos (voir article p.7).

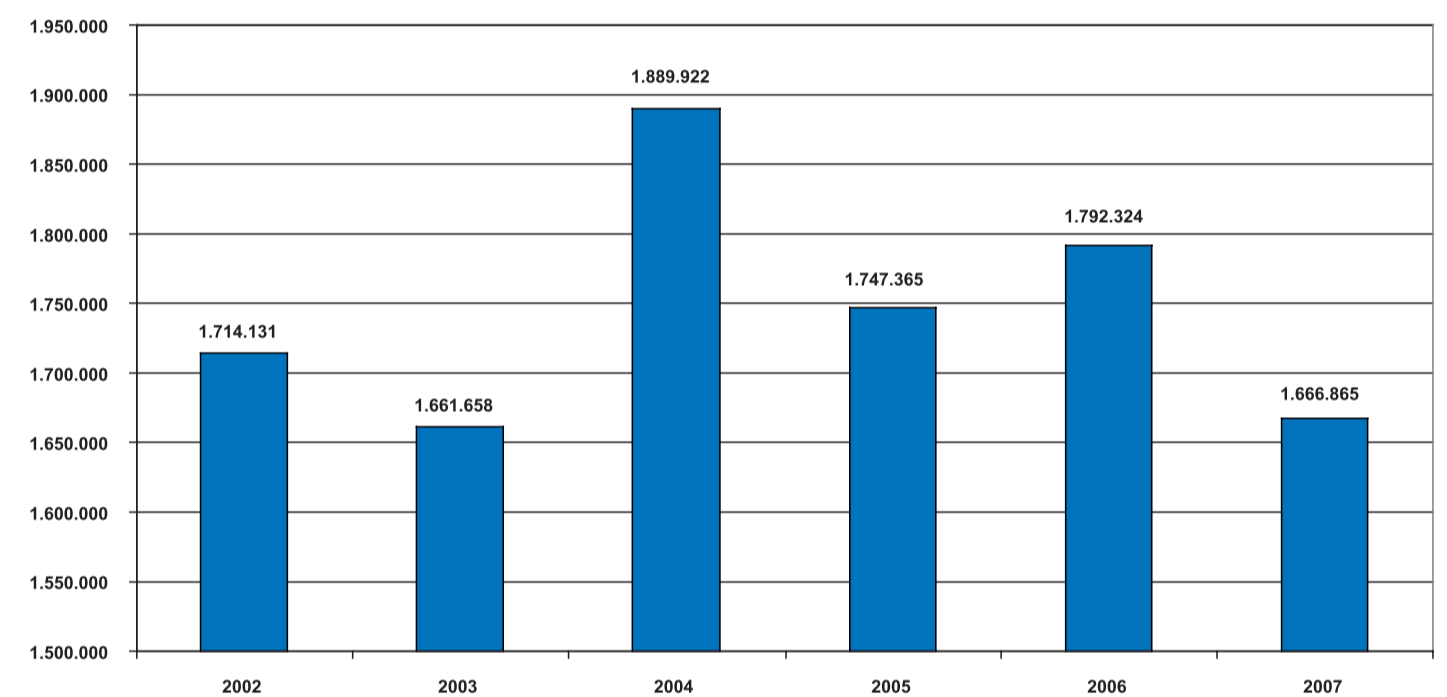
La programmation 2007-2011 des Fonds structurels européens et le Fonds européen de Développement régional (FEDER) ont à présent atteint leur vitesse de croisière. Le ministre du Budget annonce encore pour cette année une série d'engagements pour des projets en tous genres.

### LA GESTION DE LA DETTE

La dette régionale (presque exclusivement sous la forme d'emprunts) s'élevait fin de l'année dernière à 1.667 millions d'euros. L'ensemble de la dette de la STIB y est reprise rétroactivement depuis 2002. Par rapport à 2006, le niveau de la dette a baissé de 7 %.

Le ratio dette totale sur recettes totales (de la région et des organismes pararégionaux) ne cesse d'être meilleur. Le ratio de solvabilité s'est amélioré de 19 % en trois ans. C'est d'une importance capitale. En effet, on peut ainsi estimer que la région est en mesure d'assumer ses obligations financières grâce à ses recettes propres.

Tableau : Evolution de la dette totale selon la norme SEC 95 (en milliers d'euros)



### QUELQUES CHIFFRES CLES MARQUANTS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- 1.031.215** habitants au 1er janvier 2007
- 507.954** déclarations fiscales pour l'exercice 2005
- 22.338** le revenu imposable moyen par déclaration
- 14.971** le revenu disponible par habitant
- 667.495** emplois
- 20,4 %** taux de chômage (décembre 2006)
- 110.260** demandeurs d'emploi inscrits
- 65,7 %** des demandeurs d'emploi peu qualifiés
- 38.874** logements gérés par les 33 sociétés immobilières de service public sous le contrôle de la SLRB
- 30.826** demandes pour un logement social (2006)
- 7.540** ménages ayant bénéficié en 2006 de droits d'enregistrement réduits à l'achat d'un logement
- 75.836** entreprises en 2005 (sans les services publics et professions libérales non soumis à la TVA)
- 84,6 %** de ces entreprises dans le secteur tertiaire
- 56.821.000** produit intérieur brut en 2005 (en euros)

### UN DEBAT SANS REMOUS EN COMMISSION

La commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, présidée par *Eric Tomas*, a consacré trois réunions de travail au budget 2008. Les rapporteurs sont *Julie Fiszman*, *Didier Gosuin* et *Marie-Paule Quix*. Pour *Didier Gosuin (MR)*, si le dépassement de la norme budgétaire de 40 millions n'a rien de

dramatique. Il s'indigne cependant de la double imputation de 29 millions d'euros à l'impôt des personnes physiques, comme l'a par ailleurs relevé la Cour des comptes. Paradoxalement, les fonctionnaires européens accentuent le caractère d'appauvrissement de Bruxelles, car ils n'interviennent en rien dans l'IPP. Cela donne une image faussée et ne fait qu'augmenter les contributions des deux autres régions. Par conséquent, un correctif s'impose.

Il appelle aussi à une réévaluation de la main-morte. Par ailleurs, le député *Didier Gosuin* s'étonne que le gouvernement mette des moyens de côté et ne les utilise pas. Dans les trésoreries, beaucoup d'argent dort au lieu d'être consacré à la mise en œuvre d'une politique.

Si Eurostat venait à remettre un avis négatif concernant CITEO (\*), nous devrions faire face à de sérieux déboires budgétaires. Le gouvernement est habilité à octroyer la garantie régionale d'un montant maximal de 187 millions d'euros pour les emprunts contractés par CITEO.

(\* CITEO, la société d'investissement bruxelloise pour le transport public, est chargée du développement et de la gestion des infrastructures du transport public bruxellois (voies, dépôts, commerces de stations de métro...). Adoptée par le Parlement le 30 mars 2007, cette ordonnance, conformément à la réglementation européenne (les normes SEC 95 de l'Union européenne), différencie exploitation et infrastructures. Cette séparation est imposée par l'Union européenne à de nombreux marchés de services au nom de la libéralisation pour que le gestionnaire d'une infrastructure puisse contracter avec d'autres exploitants.



Pour *Walter Vandenbossche*, chef de groupe du CD&V, il est désormais manifeste que l'indépendance financière maximale de la Région de Bruxelles-Capitale est menacée. Nous avons besoin d'une stratification sociale correcte pour attirer les revenus moyens et augmenter nos recettes.



Bruxelles est en proie à un problème fondamental : son sous-financement. Tel est le constat de *Rudi Vervoort (PS)*. L'équilibre budgétaire est atteint de justesse et il ne reste dès lors que peu de marge pour de nouvelles initiatives politiques. Il propose de passer au crible la politique fiscale et de tendre vers un meilleur équilibre entre les contribuables via le précompte immobilier. Toutefois, la prudence est de mise.



Le parlementaire *Hamza Fassi-Fihri (cdH)* souhaite apprendre du ministre du Budget ce qu'il en est de la trésorerie des organismes régionaux hors périmètre de consolidation.





Marie-Paule Quix (*sp.a-spirit*) s'inquiète du pouvoir d'achat en baisse des ménages bruxellois, du report – voire du renoncement à – des soins de santé et du très faible revenu imposable des candidats locataires.

Un accord sur le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale devrait de préférence emporter l'adhésion de tous les partis, et il faudra alors mettre de l'ordre pour une affectation efficace des moyens. Et comme point de départ, le principe du payeur-décideur doit primer.



Christos Doukeridis (*Ecolo*) verrait d'un bon oeil qu'un exercice de réflexion soit réalisé au sein du Parlement, et aussi dans le giron même du gouvernement, par rapport à l'évolution des droits d'enregistrement, des droits de donation et des droits de succession. Trop de problèmes se posent depuis 2002 et une comparaison approfondie avec les autres régions serait indiquée.



Les prévisions du gouvernement en matière de recettes des droits d'enregistrement sont exagérées, selon Olivier de Clippelle (*MR*). Qu'attend le ministre pour réduire les droits de succession entre époux, comme en Flandre ? Les communes ont également moins d'argent en caisse, puisque leurs additionnels à l'IPP déclinent. Pourquoi ne reçoivent-elles pas une partie du fonds de compensation de 300 millions ?



Denis Grimberghs (*cdH*) déclare que son groupe se réjouit du plaidoyer en faveur d'un refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, nous pourrions très probablement mettre fin à toute discrimination entre les mesures régionales et communautaires.

## Informations complémentaires du ministre Guy Vanhengel, au nom du gouvernement

Dans sa réplique aux différentes observations des membres de la commission, le ministre Guy Vanhengel reconnaît que les chiffres de l'IPP se détériorent considérablement, qu'il est bel et bien question de paupérisation, que la perception de l'impôt fédéral laisse à désirer, mais qu'heureusement le mécanisme de solidarité empêche toute saignée financière. A l'attention des commissaires qui rêvent de faire sortir la STIB du périmètre de consolidation de la Région, le ministre rappelle qu'une telle demande traînerait pendant minimum trois ans et qu'EUROSTAT exigerait la preuve que plus de la moitié des recettes soient propres pendant trois ans au moins. «Les coups de poker sont exclus, surtout avec un mauvais jeu», lâche-t-il. Le ministre du Budget confirme officiellement qu'il n'activera pas la garantie d'emprunt pour CITEO tant qu'EUROSTAT n'a pas donné son feu vert. L'organisation d'un enseignement différencié de qualité qui conduit au plurilinguisme est l'un des principaux défis de la Région bruxelloise, déclare Guy Vanhengel. La Région doit dès lors redoubler d'efforts, car les deux communautés font défaut à cet égard. Le logement reste également une priorité. Les citoyens payent le plus d'impôts alors que les ruraux occasionnent plus de frais à la

société en raison de leurs besoins en mobilité et de leur impact sur l'environnement. Nous devons tendre vers des logements moins chers et une diminution de la charge fiscale sur le premier logement.

Le ministre salue la proposition de Christos Doukeridis (*Ecolo*), qui vise à étaler les fluctuations des recettes à long terme pour une meilleure comparaison.



A la demande d'Anne-Sylvie Mouzon (*PS*), un débat aura lieu début 2008 sur la mise sur pied d'une administration fiscale régionale. Par ailleurs, la VUB et l'UCL ont déjà réalisé des études en la matière.

## EN ROUTE VERS LE VOTE

Juste avant les vacances de Noël, les ténors des groupes politiques ont haussé le ton lors du débat budgétaire en séance plénière. Que s'élève de tous bords la demande d'un refinancement de la Région bruxelloise n'a rien d'étonnant. Au même moment, quatorze ministres fédéraux qui viennent de prêter serment se réunissent pour le premier Conseil des Ministres au 16, rue de la Loi.



Didier Gosuin (*MR*), analyse le budget 2008 à la lueur des grands espoirs de ceux qui, après les élections de 2004, prétendaient qu'il suffisait de remanier l'équipe pour améliorer la vie des Bruxellois.

Aujourd'hui, devant une réalité budgétaire plutôt sombre, les illusions se sont envolées, emportant dans leur sillage la valse des promesses et des effets d'annonce. L'analyse du budget 2008 permet de comprendre pourquoi le ton du gouvernement est redevenu plus modeste.

Comme la Cour des comptes l'a relevé à juste titre, certaines recettes sont fortement surestimées. Cela permet à ce gouvernement de prendre des mesures politiques dont les coûts n'apparaîtront que dans plusieurs années. Le prétendu équilibre budgétaire est un simulacre, confirmé par la Cour des Comptes. Et qu'on le veuille ou non, ce budget 2008 est lié à CITEO. La garantie d'un emprunt de 187 millions d'euros n'est pas rien. Le gouvernement a passé cette question sous silence.

Pour Walter Vandenbosche (*CD&V*), il n'y a vraiment pas lieu de se réjouir. Si cela continue de la sorte, Bruxelles sera le dindon de la farce du fédéralisme de consommation et tombera directement dans le piège de la pauvreté.

La Région de Bruxelles-Capitale doit mettre tout en oeuvre pour générer elle-même des revenus suffisants.

Seul le fédéralisme de responsabilisation offre une issue à notre région.



Le groupe PS s'inquiète de l'équilibre tenu entre recettes et dépenses, déclare la députée PS Isabelle Emmery, pour qui il faut chercher la cause dans le sous-financement de Bruxelles et l'inégale répartition des richesses économiques générées sur son propre territoire. Le PS souhaite également obtenir le feu vert d'Eurostat pour la création de CITEO, à condition que la STIB puisse engranger plus de 50% de ressources propres.

Isabelle Emmery fait remarquer aux représentants du MR que la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas abandonné ses communes. Bien au contraire.

Pour le groupe PS, il est on ne peut plus normal que le calendrier budgétaire pour l'exécution des projets de logement soit garanti. Le groupe socialiste n'aura de cesse de soutenir tout ce qui œuvre à la solidarité entre les Bruxellois, les communes et toutes les composantes de la Belgique fédérale, conclut Isabelle Emmery.

C'est le dernier budget que le gouvernement actuel exécutera dans sa totalité. Faisons donc le point sur les engagements tenus et sur ceux encore à tenir, annonce Denis Grimberghs au nom du groupe cdH. Il ne fait aucun doute que le pouvoir fédéral doit investir davantage dans sa capitale. Le cdH attend de tous ceux qui sont engagés dans la formation d'un gouvernement fédéral qu'ils créent les conditions d'un meilleur financement de Bruxelles!

Faute de moyens, nombreux sont les besoins non satisfaits ou de manière insuffisante. Pour Denis Grimberghs, nous devons développer des politiques à plus grande échelle en matière de logement, de mobilité et de prise en charge des personnes handicapées. D'un côté, la population bruxelloise nourrit de grandes attentes auxquelles il nous faut répondre. De l'autre côté, nous devons gérer avec parcimonie et efficacité les deniers publics pour couper court à toute remise en cause du statut de Bruxelles.

Selon le cdH, nous ne manquons pas de raisons pour renégocier l'accord de coopération BELIRIS. Et le gouvernement fédéral doit tenir sa promesse d'apporter une aide de 20 millions d'euros destinée aux investissements de la STIB. Denis Grimberghs invite le gouvernement à poursuivre ses efforts assidus pour diminuer le chômage. Son groupe a participé aux nombreuses initiatives du gouvernement et les moyens supplémentaires sont la réplique politique à la hausse du prix de l'énergie et au changement climatique. Enfin, il espère qu'un accord interviendra encore avant la fin de la législature entre le Port et l'Agence de Bruxelles-Propreté, concernant le transport de déchets par voie d'eau.

Selon Marie-Paule Quix (*sp.a-spirit*), les félicitations pour la gestion financière sont certes justifiées, mais tomber dans l'euphorie en raison des marges budgétaires de 2008 est tout bonnement déplacé. Son groupe regrette au plus haut point l'absence du moindre mot sur la lutte contre la pauvreté. Or, pas moins de 30 % des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté et les nombreuses hausses de prix des produits alimentaires, de l'énergie et des produits de base ne feront qu'aggraver ce problème social. Qu'en est-il du plan d'action des ministres ? L'heure tourne.

Il est inacceptable qu'à Bruxelles se cache une armée de 95.000 chômeurs. Les remèdes les plus efficaces à cette situation sont un enseignement de qualité et des formations professionnelles sérieuses.

La parlementaire ne distingue que peu d'avancées au niveau du plan Logement. Pourtant, 540 millions d'euros de crédits ont déjà été investis ces trois dernières années.

Son groupe réclame également une évaluation de l'instrument indispensable en matière de rénovation urbaine, à savoir les contrats de quartier. Après dix ans de service, ceux-ci peuvent être rectifiés au besoin. Enfin, Marie-Paule Quix craint que le Plan de Développement international (PDI), lancé en grande pompe à l'occasion de la déclaration gouvernementale d'octobre dernier, ne tienne pas ses promesses. Un million d'euros ne suffira pas à positionner Bruxelles sur la scène internationale.



Au nom du groupe Ecolo, Yaron Pesztat apporte une note positive, mais aussi quelques critiques. Le gouvernement a mis en place des constructions telles que CITEO, la Société d'acquisition foncière et la Société bruxelloise de gestion de l'eau, qui ont eu pour conséquence de soustraire au contrôle parlementaire des masses financières considérables. D'un point de vue démocratique, pareilles opérations sont inquiétantes.

Yaron Pesztat félicite le gouvernement pour sa contribution collective à la protection de l'environnement. Nous sommes passés de 4 millions d'euros en 2004 à 41 millions d'euros au budget 2008, soit une multiplication par dix.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons limiter drastiquement notre consommation énergétique. Avec ce qu'il a déjà entrepris en la matière et ce qu'il prévoit encore de faire, le gouvernement donne le ton. En tant que capitale de l'Europe, montrons l'exemple et faisons de Bruxelles le centre du développement durable.



Selon Adelheid Byttebier (*Groen!*), l'accord BELIRIS n'est qu'un os à ronger. Il n'est qu'un voile jeté sur la plaie du sous-financement structurel de Bruxelles.

Adelheid Byttebier se montre très critique envers le nouveau PDI et ses mégaprojets, qui omettent d'associer emploi ou logement. Le plan Logement évolue favorablement, mais a encore besoin d'un coup d'accélérateur pour sortir de l'impasse qui entoure deux dossiers, à savoir l'objectivation des loyers et l'organisation des allocations-loyer. Groen! se réjouit des investissements considérables en matière d'énergie.



Françoise Schepmans, chef de groupe du MR, a marqué son exaspération contre les pratiques du gouvernement, qui consistent en effets d'annonce sans suivi et sans moyens adéquats. Il nous avait annoncé 5.000 logements pour la fin de la législature. Et que constate-t-on sur le terrain? Rien ! En 41 mois, seuls 250 logements sont en construction. Tous sont placés sous le signe du logement social. Quant aux revenus moyens, ils devront attendre des jours meilleurs!

Où en est le Plan déplacements IRIS 2 ? On envisage d'installer de nouvelles infrastructures sur le plateau du Heysel, il est question d'un centre de congrès, d'une salle de spectacle, d'un pôle commercial, etc. Que dire aussi du stade de football ? Et qu'en est-il des travaux de transformation du stade Roi Baudouin?



La situation de la Région de Bruxelles-Capitale n'est guère brillante, reconnaît *Jean-Luc Vanraes* au nom de l'Open VLD. Le grand problème est que Bruxelles est à la fois la région la moins subventionnée et celle qui doit vivre le plus avec ses propres moyens. Il adresse des questions concrètes au ministre du Budget concernant plusieurs postes de dépenses.

Dans sa réplique finale aux nombreuses interventions en *séance plénière* (vendredi 21 décembre dernier), le *ministre Guy Vanhengel* fait notamment remarquer ce qui suit :

- la 'mainmorte' est une marge de manœuvre importante pour rehausser les moyens pour Bruxelles ;
- grâce à des investissements supplémentaires et des projets tirés du Masterplan, le Port de Bruxelles est cette année plus sûr et le trafic par voie d'eau a augmenté ;

- mi-2007, le personnel du ministère comptait 1.643 personnes, dont 39 % de contractuels ;
- le système des allocations-loyer entrera en vigueur au début de cette année ;
- dans la foulée du plan Logement (pour lequel un total de 540 millions d'euros a été injecté), une trentaine de projets sont en cours pour la construction de 4.100 logements ;
- Pascal Smet a confirmé que la STIB a donné il y a quelques jours son feu vert pour une commande de 102 nouvelles rames de tram ;
- la situation financière de la Région est à «smosjtere» (enviable). Nous épargnons chaque année 20 millions d'euros grâce à une gestion centrale de dettes.

Un *duel* (verbal) s'engage alors entre le *ministre du Budget* et les *porte-parole* du groupe MR. Pour le *ministre Guy Vanhengel*, un fait très significatif serait que les 89 représentants bruxellois confirment, à travers le

vote du budget, que la Région de Bruxelles-Capitale est bien gérée et qu'ils sont demandeurs d'un meilleur financement de celle-ci. *Didier Gosuin (MR)* riposte que cela fait de nombreuses années que son parti se bat pour que cette Région soit reconnue comme une Région à part entière, qu'elle soit respectée et qu'on lui donne les moyens qui lui reviennent de droit. «Ne faisons pas croire aux Bruxellois que, parce qu'il va y avoir un vote unanime favorable au budget, il y aura un refinancement automatique de Bruxelles !»

En définitive, le budget général des dépenses et le budget des voies et moyens sont adoptés par 53 oui, 29 non et 3 abstentions. Tout le monde s'accorde à dire que les débats dans les différentes commissions et en séance plénière étaient teintés de sérénité et d'objectivité. Le *ministre Guy Vanhengel*, qui a dominé la discussion, s'attendait à une plus grande hos-

tilité. La tiédeur des esprits parlementaires s'expliquait sans doute par la perspective d'une toute dernière année budgétaire avant les prochaines élections régionales de juin 2009. Par ailleurs, la mise en place d'un gouvernement fédéral intérimaire entre Noël et Pâques a certainement aussi attisé le sens de la relativité de nos parlementaires.



Fait remarquable lors du vote final : *Jan Béghin*, *premier vice-président* du *Parlement bruxellois* et *membre* du *groupe sp.a-spirit*, s'abstient. Il entend ainsi rappeler que tous les partis démocratiques ont adopté l'ordonnance du 7 juillet 2006, qui obligeait tous les ministres compétents à élaborer un plan d'action budgétisé de lutte contre la pauvreté. En l'absence d'un tel plan et même de la moindre initiative, il se démarque des autres membres de la majorité à l'heure de l'évaluation du budget 2008.

## BUDGET 2008 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE (COCOM) AXE SUR LES HOPITAUX, LES MAISONS DE REPOS ET LES SANS-ABRI

Les 89 parlementaires bruxellois ne font pas que voter des lois sur des matières régionales, ils légifèrent également sur des parties de la politique de la santé et de l'aide aux personnes. Il s'agit de domaines politiques communs aux deux communautés en matière de politique familiale, de soins, de politique des seniors et d'accueil des personnes handicapées. Les deux groupes linguistiques du Parlement bruxellois forment l'Assemblée réunie de la COCOM et les ministres du gouvernement régional composent le Collège réuni.

### Aperçu du budget 2008 de la COCOM

Les recettes pour 2008 sont estimées à 81.373.000 euros. Par rapport au budget ajusté de 2007, cela représente une légère hausse de 1,6 %. Les principales sources de revenus de la COCOM sont :

- dotation fédérale : 34,0 millions ;
- dotation en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale pour les charges résultant de la scission de la province de Brabant : 21,5 millions ;
- dotation en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale (Fonds spécial de l'action sociale) : 17,6 millions ;
- dotation en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale suite à l'accord avec le secteur non-marchand : 6,1 millions.

Le budget général des dépenses 2008 atteint 86.374.000 euros. Ce montant final est pour ainsi dire équivalent (+ 0,05 %) au budget ajusté des dépenses 2007.

Ce budget n'est donc pas en équilibre. Le Collège réuni peut cependant recourir à sa trésorerie pour couvrir le solde négatif.

Les commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales se sont réunies à trois reprises à l'automne 2007 au sujet des ajustements budgétaires de 2007 et des plans budgétaires pour 2008.

Lors de la discussion générale, *Anne-Sylvie Mouzon (PS)* regrette la disparition de la dis-

inction entre les crédits alloués aux hôpitaux publics et ceux alloués aux hôpitaux privés. Le groupe PS a réclamé une clé de répartition en fonction des besoins. Chacun sait que les hôpitaux publics ont le devoir de garantir l'accès aux soins médicaux et de santé à quiconque en fait la demande, d'autant plus dans le contexte d'une paupérisation grandissante de la population bruxelloise.

La manière dont les maisons de repos et les maisons de soins pourront se conformer aux normes 2010 n'est pas d'attente chiffrée.



*Joël Riguelle (cdH)* exprime son inquiétude quant à savoir si les moyens prévus dans le plan pluriannuel seront suffisants.

Voici un bref aperçu des commentaires et recommandations, rassemblés par groupe politique, entendus lors des débats en commission et en Assemblée réunie.



**MR – CRITIQUE POSITIVE**  
*Jacqueline Rousseaux* s'inquiète du retard dans la construction d'un centre de psycho-gériatrie de 60 lits au Scheutbos. A Bruxelles, 15.000 personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer. Ces malades réclament une aide et une surveillance permanentes. Pour eux, seules quelques dizaines de places sont disponibles dans des homes spécialisés.



*Michel Colson* remercie son collègue *Paul Galand* pour son attitude positive vis-à-vis d'une plate-forme hospitalière. Il rappelle que, il y a peu, la majorité a balayé son ordre du jour visant à la création d'une telle plate-forme. *Michel Colson* apprécie l'augmentation des crédits destinés à l'accueil des sans-abri, mais souligne que les CPAS n'y ont pas été associés. La membre du Collège réuni (*ministre*) *Evelyne Huytebroeck* réagit en disant que la concertation relative à la problématique des sans-abri sera organisée à partir

du tout récent point d'appui, à destination également des CPAS.

Nous attendons depuis fin 2005 le plan d'investissement du Collège réuni pour conformer les maisons de repos et les maisons de repos et de soins aux normes de 2010.

### PS – CONVERGENCES AVEC LA POLITIQUE FEDERALE

*Anne-Sylvie Mouzon* rappelle à la membre du Collège *Evelyne Huytebroeck* sa promesse d'inscrire au budget bicommunautaire un crédit relatif au Fonds gaz et électricité. La ministre annonce pour le printemps une évaluation de l'application de l'ordonnance gaz et électricité.

La parlementaire *Anne-Sylvie Mouzon* se réjouit des 900.000 euros accordés à l'aide aux sans-abri, une note très positive dans ce budget 2008.

### GROEN! – NOUS DEMEURONS SUR LA RESERVE PAR RAPPORT A LA POLITIQUE BICOMMUNAUTAIRE

*Adelheid Byttebier* souhaite plus d'explications quant aux moyens dégagés dans le cadre de la politique des sans-abri pour des associations, du personnel et diverses initiatives. Elle tient un vibrant plaidoyer pour la mise sur pied d'un point d'information unique où tous les Bruxellois pourraient obtenir l'offre sociale tant du côté francophone que du côté néerlandophone et bilingue.

### ECOLO – TRANSFERT DE 5 MILLIONS DE LA REGION

*Paul Galand* se réjouit que les actions en faveur de l'accueil bilingue des patients en milieu hospitalier connaissent un succès. Il est important, pour toute personne malade, affaiblie ou perturbée sur le plan psychologique, d'être accueillie dans sa propre langue. Y aura-t-il un pendant francophone à la 'Huis van het Nederlands'?

Il se range derrière le projet de création d'une plate-forme hospitalière, constituée de représentants des hôpitaux publics et privés qui devraient discuter de la manière de répondre aux besoins de la population bruxelloise.

*Paul Galand* suggère également au groupe intercabine, chargé d'élaborer des initiatives contre la pauvreté galopante, de mobiliser ces 5 millions d'euros de la Région et de les injecter dans un plan d'action.



*Dominique Braeckman* souhaite plus de moyens pour le CASO (Médecins du monde) qui a repris les consultations psycho-médico-sociales de Médecins sans Frontières (MSF).



**CD & V – AIDE AUX VICTIMES**  
*Brigitte De Pauw* évoque notamment les projets d'accompagnement des victimes et des auteurs d'actes de violence. La violence conjugale est l'une des causes les plus fréquentes de recours à la police. La membre se réjouit des moyens supplémentaires dégagés pour la politique des sans-abri. Le projet HOB0 a permis une concertation avec les sans-abri dans notre Région.

### SP.A-SPIRIT – PAS DE PLAN D'ACTION CONTRE LA PAUVRETE

Le budget de la COCOM s'accompagne chaque année de la même rengaine, dénonce *Jan Béghin*. Les moyens sont trop limités, la plupart des dépenses sont récurrentes et, par conséquent, la marge de manœuvre est infime. Les hôpitaux et les CPAS considèrent la COCOM comme une machine à subsides. Le Collège réuni manque d'ambition et opère trop prudemment, alors qu'il devrait être la locomotive d'une politique sociale coordonnée en région bruxelloise. Dans ce budget de la COCOM, pas un mot sur un plan d'action de lutte contre la pauvreté. Et l'ordonnance contre la pauvreté est restée lettre morte.

## cdH – LES MAISONS DE REPOS ET LA NORME 2010

Denis Grimberghs s'oppose à une confrontation sur la clé de répartition entre hôpitaux publics et privés. Il privilégie le respect d'un équilibre dans le traitement des demandes. Joël Riguelle se réjouit également des efforts en faveur des sans-abri à Bruxelles. Il doute de la capacité des maisons de repos à pouvoir res-

pecter leurs obligations de conformité à la norme fédérale. Il salue le ministre Benoît Cerexhe, qui a accepté une diminution d'une partie du budget affecté à la santé pour permettre un meilleur financement de la politique d'aide aux personnes handicapées et personnes âgées. Traditionnellement, le budget de la COCOM est pour ainsi dire gelé selon une clé de répartition 1/3 santé et 2/3 aide aux personnes.

## Open VLD – UN CENTRE DE CONNAISSANCE, S.V.P.

Jean-Luc Vanraes, lui aussi, demande le transfert rapide des 5 millions d'euros de la Région. L'organisation de la COCOM ne s'en trouvera que meilleure. Il estime que la COCOM doit jouer un rôle de coordination afin d'optimiser sur le plan social les outils existants (cf. hôpitaux, maisons de repos, associations sociales,...). Le député

défend également l'idée de rassembler au sein de la COCOM les connaissances et mesures en matière de santé et de développements sociaux et de les cristalliser sous la forme d'un centre de connaissance.

## Libéralisation du marché de l'énergie : la commission de l'Environnement a procédé à un second test de subsidiarité



Le 13 novembre 2007, à la demande du Comité des Régions, qui coordonne le réseau interactif de monitoring de la subsidiarité, la commission Environnement du parlement bruxellois a procédé, pour la deuxième fois, à un «test de subsidiarité» sur des matières relevant, entre autres, de compétences partagées avec l'Union européenne.

Les députés ont été invités à formuler des remarques sur plusieurs propositions de directive et de règlement visant à parachever la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité au sein de l'Union européenne. Ils devaient examiner dans quelle mesure l'Union européenne était compétente pour légiférer, en se basant sur une série de critères (nécessité, valeur ajoutée, efficacité, coût minimal, etc)

Les compétences législatives des Etats membres et celles de l'Union européenne sont, en effet, régies par le principe de subsidiarité. Ce principe établit une présomption en faveur de la décentralisation lorsque la compétence est partagée entre l'Union et les Etats membres. C'est à dire que l'Union ne peut agir que si le niveau local, régional ou national n'a pas les moyens d'action efficaces et suffisants.

Les intérêts des collectivités locales et régionales auprès de l'Union européenne sont représentés par le Comité des Régions, instance consultative, qui regroupe des assemblées à pouvoir législatif, des groupements de communes et des assemblées provinciales. Comme le déclarait le président du Comité des Régions : «L'Europe se construit dans les régions et les villes. Le réseau de monitoring de la subsidiarité leur permettra de nourrir le débat européen et ce faisant d'accroître la légitimité des politiques européennes auprès de nos populations».

Depuis août 2007, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est, de même que le Parlement flamand et le Parlement de la Communauté française, inscrit comme membre à part entière du «réseau de monitoring de la subsidiarité» créé par le Comité des Régions. Un tel réseau a pour but de faci-

liser les échanges d'informations entre les collectivités locales et régionales de l'Union européenne, tout au long du processus législatif induit par les initiatives politiques de la Commission européenne.

Dans les années à venir, le parlement sera régulièrement appelé à répéter cet exercice de contrôle de la subsidiarité pour les projets de textes européens. Les différentes assemblées belges devront remettre un avis motivé pour les matières entrant dans leur domaine de compétences.

Les membres de la commission de l'Environnement ont souligné le haut degré de complexité de ce type d'analyse. Les délais pour répondre au questionnaire sont très courts, la matière est souvent très technique, la formulation des questions n'est pas toujours aisée à comprendre et la finalité de la consultation ne leur apparaît pas clairement.

En son point 5, le Protocole sur l'application du principe de subsidiarité et de proportionnalité annexé au Traité d'Amsterdam dispose que pour être justifiée, «une action de

la Communauté doit répondre aux deux aspects du principe de subsidiarité : les objectifs de l'action proposée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par l'action des Etats membres dans le cadre de leur système constitutionnel national et peuvent donc être mieux réalisés par une action de la Communauté».

Le respect du principe de proportionnalité implique que «l'action de la Communauté n'exécède pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du Traité».

## Pour le président Eric Tomas, ces tests, essentiels à la démocratie, peuvent être améliorés

### Partagez-vous les critiques des députés de la commission Environnement ?

On s'est en effet rendu compte que les délais étaient trop courts pour une diffusion correcte des projets de directive et de règlement de l'Union auprès des différents parlements européens et pour une réponse dans les temps impartis.

La situation est particulièrement compliquée dans notre pays. Quand ces projets arrivent au niveau belge, ils doivent être analysés par nos différents parlements. Nous avons déjà obtenu une prolongation de délai de quinze jours. Nous verrons à l'usage.

### Que pensez-vous de la technicité des dossiers ?

Comme tous les textes émanant de l'Europe, les projets de directive et de règlement sont souvent incompréhensibles pour les citoyens... et pour les parlementaires. Les questions sont de deux types. Les premières touchent au principe de subsidiarité : la matière est-elle traitée au bon niveau (européen, national, régional, local). Les secondes, de nature plus politique, concernent la pertinence des textes proposés.

### Quelle est l'utilité concrète de ces tests de subsidiarité pour le citoyen ?

Le processus d'intégration européenne en est à sa seconde mouture. Et, dans deux ans, tous les parlements devront être consultés sur toutes les initiatives législatives européennes. Au niveau belge, je ne saurais accepter que le parlement bruxellois ne soit pas traité sur pied d'égalité avec le parlement fédéral et les autres parlements régionaux. Cette consultation est extrêmement importante. Bruxelles sera évidemment moins concernée par les mesures touchant à l'agriculture et à la pêche. Mais nous sommes très concernés par les questions relatives aux transports en commun, à l'environnement et aux services publics, par exemple.

### Les procédures mises en place assurent-elles réellement la transparence démocratique ?

Nous verrons à l'expérience. Nous n'en sommes encore qu'au stade de l'expérimentation. Mais nous pouvons déjà constater que le «feed back» se fait au niveau du Comité des Régions qui pilote la procédure. A la mi-décembre, les avis des participants au «réseau

de monitoring de la subsidiarité», les assemblées locales, ont été transmis au Comité qui va les adresser aux parlementaires européens.

### Ces tests de subsidiarité peuvent-ils être améliorés ?

En conférence des présidents des parlements belges, nous avons décidé que chaque parlement créerait une cellule d'appui pour faciliter l'examen des projets de directive et de règlement par les députés des commissions concernées.

Le parlement bruxellois va donc engager un(e) universitaire pour préparer spécifiquement ce travail de commission. Cette personne s'attachera tout particulièrement aux aspects juridiques des projets européens. Elle devra déterminer (en fonction de divers critères exposés ci-dessus, NDLR) si la matière en question doit être traitée par le parlement européen ou par un parlement national, régional, etc.

Cette cellule d'appui nous paraît nécessaire parce que les tests de subsidiarité vont se multiplier en 2008 et 2009.



# Les aides à l'expansion économique ont été actualisées

Le parlement bruxellois a adopté, le 7 décembre, un projet d'ordonnance qui unifie et actualise l'ensemble des dispositions légales relatives à la promotion de l'expansion économique. Le vote a été acquis par 48 oui, 6 non (Vlaams Belang) et 25 abstentions (MR et FN). Ces aides visent à soutenir les micro, petites et moyennes entreprises exerçant une activité économique à Bruxelles ou qui envisagent de le faire. Les grandes entreprises ne bénéficieront pas de ces aides, de même que les entreprises du secteur non-marchand, les entreprises publiques et celles qui exercent une mission d'intérêt général.

«Cela fait près de vingt ans, a expliqué, le ministre de l'Economie et de l'Emploi, Benoît Cerexhe (cdH), à l'ouverture du débat parlementaire, que les gouvernements bruxellois successifs peinent à réformer efficacement les outils classiques d'aide à l'expansion économique. Le projet d'ordonnance formalise notre

volonté de rendre plus efficaces et plus cohérentes les politiques économiques publiques en matière d'aides aux entreprises».

Selon Benoît Cerexhe, la nouvelle ordonnance-cadre a pour objectif de «créer un climat favorable au développement durable des entreprises bruxelloises, dans l'esprit du Contrat pour l'économie et l'emploi».

Ce contrat prévoit la contractualisation des aides économiques et leur ciblage. Il entend répondre aux besoins spécifiques des entreprises situées en milieu urbain, augmenter le taux d'emploi des Bruxellois, par le recours systématique aux services d'Actiris (ex-Orbem), et favoriser le partenariat public-privé.

Le ministre a également insisté sur le caractère «innovant» de la nouvelle législation qui prévoit des aides à l'accueil de la petite enfance et soutient le bien-être au travail.

Plusieurs types d'aides, non cumulables, sont prévues pour accompagner :

- **l'investissement.** L'aide est plus importante quand l'investissement est réalisé en zone de développement. Des aides spécifiques sont accordées pour des investissements contribuant à la protection de l'environnement et à l'intégration urbaine ;
- **le recrutement.** Elle couvrira partiellement la rémunération et les cotisations sociales des chômeurs complets indemnisés et des demandeurs d'emploi inscrits à Actiris ;
- **l'encadrement et à la transmission du savoir.** Et notamment le tutorat ;
- **la formation externe.** L'aide est destinée au personnel de direction, aux cadres et aux autres membres du personnel de l'entreprise. La formation aura lieu dans l'entreprise ou en dehors, et sera assurée par un organisme reconnu ;



Benoît Cerexhe, Ministre de l'emploi et de l'économie



- **les ASBL** actives dans l'accompagnement des micro, petites et moyennes entreprises ;
- **les recours aux études et services de conseils extérieurs ;**
- **les candidats entrepreneurs** qui ont l'intention de créer ou de reprendre une entreprise à Bruxelles ;
- **la mise en conformité aux normes européennes ;**
- **la réparation de calamités naturelles ou autres événements extraordinaires.**

## Nous avons demandé aux deux rapporteurs de la commission des Affaires économiques, les députés Alain Zenner (MR) et Olivia P'Tito (PS), de nous commenter cette nouvelle ordonnance

### Alain Zenner (MR) : «Bonne volonté, multiples carences»



#### Cette réorganisation des aides à l'expansion économique vous paraît-elle judicieuse ?

Cette nouvelle ordonnance est une très bonne chose. Nous nous réjouissons que le ministre de l'Emploi et de l'Economie, Benoît Cerexhe (cdH), soit revenu sur son intention de supprimer toute forme d'aide à l'expansion économique. Sous la précédente législature, avec le groupe cdH, il avait rédigé une proposition d'ordonnance à cet effet...

#### Le groupe MR s'est néanmoins abstenu, lors du vote...

Nous nous sommes abstenus en raison des nombreuses faiblesses et imprécisions du texte. Il s'agit d'une ordonnance-cadre, d'un catalogue de mesures trop vagues pour être incitatives.

Même si j'estime que Benoît Cerexhe est un excellent ministre, nous déplorons que la nouvelle ordonnance apparaisse comme un blanc-seing au gouvernement. Elle ne fait que dresser à gros traits les divers types d'aides du gouvernement. Les entreprises ignorent tout du montant de ces aides, de leurs bénéficiaires et de leurs conditions d'octroi. Or elles devraient savoir à quoi elles ont droit.

On est allé très loin dans l'absence de précision. De très grandes incertitudes demeurent dans le chef des entreprises puisque à tout moment le gouvernement pourra modifier le dispositif. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs vertement critiqué ces délégations au gouvernement.

#### Le gouvernement déciderait-il tout seul de l'allocation de ces aides ?

Non, bien sûr. Il est prévu que le ministre Benoît Cerexhe consulte le Conseil économique

et social pour l'application de ces aides. Mais, ce faisant, on laisse le parlement de côté et ce n'est pas normal... On nous a donc demandé de voter un blanc-seing.

#### Les demandeurs d'aide devront recourir prioritairement aux chômeurs complets indemnisés. Qu'en pensez-vous ?

Je le déplore. Actiris, le successeur de l'Orbem, reste, malgré les avancées obtenues par le ministre Benoît Cerexhe, une machine de conception fondamentalement dépassée. Actiris manque de dynamisme. On se retrouve là face à un dinosaure. Quand je compare son action aux Job days organisés par la Chambre de commerce...

#### Vous critiquez les nouvelles modalités de transfert d'entreprise...

Nous allons connaître de grosses difficultés en matière de transfert d'entreprise. Les gens nés après guerre, lors du « baby boom », arrivent à la retraite. Que vont-ils faire de leur entreprise ? L'ordonnance prévoit qu'ils pourront bénéficier d'une aide au recrutement s'ils engagent un repreneur. Mais les candidats repreneurs devront être chômeurs complets indemnisés ou demandeurs d'emploi inscrits chez Actiris ! Est-ce vraiment le profil idéal du candidat à la reprise d'une société ? Nous aurions préféré que les aides puissent être accordées quel que soit le statut du repreneur.

#### Certains amendements du MR ont été adoptés, d'autres non. Parmi les amendements rejetés, lesquels auraient, selon vous, apporté des améliorations au texte ?

Nous avons prôné plus de clarté sur les modifications apportées aux aides. Aujourd'hui, il existe une excellente brochure expliquant ce à quoi les entreprises ont droit. On nous annonce une nouvelle directive ministérielle et une nouvelle brochure. Mais on aurait souhaité que

cette nouvelle brochure puisse expliquer plus clairement les mesures qui restent en vigueur et les changements apportés. Les entreprises ne pourront pas aisément comparer l'évolution des aides à l'expansion économique.

Nous déplorons, par ailleurs, le manque de clarté en ce qui concerne les aides aux professions libérales et aux professions intellectuelles prestataires de services. Elles participent pourtant activement à la vie de notre région et créent de l'emploi. Hélas, le flou persiste également à leur égard.

### Olivia P'Tito (PS) : «Des aides profilées pour les Bruxellois»



#### Comment appréciez-vous cette réorganisation des aides à l'expansion économique ?

Je me réjouis que l'état d'esprit de l'ancienne réglementation, élaborée sous la précédente législature, ait été maintenu. Nous prévoyons toujours des primes plus importantes dans les zones de développement économique et pour l'emploi des Bruxellois.

J'ai personnellement mis l'accent sur deux points.

Tout d'abord, la nécessité d'informer très largement les entreprises bruxelloises pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui bénéficient des aides à l'expansion économique. Un budget de 300.000 euros a été prévu à cet effet, en 2008, pour l'impression de brochures et l'information tout public.

Ensuite, j'ai insisté sur la contractualisation des aides à l'expansion économique.

L'autorité publique va conclure des contrats avec les entreprises. Les conditions de l'aide et les engagements des entreprises seront très clairement précisés.

#### L'opposition affirme que l'ordonnance est floue et qu'un grand pouvoir de décision a été laissé au gouvernement...

Le Conseil d'Etat a formulé cette objection. Mais nous avons été rassurés par les réponses reçues du gouvernement en commission. Les aides sont listées sans être définies jusqu'au dernier carat, bien sûr. Elles doivent être précisées dans des arrêtés d'exécution. Mais les arrêtés pris en exécution des aides maintenues resteront d'application.

#### Les aides ne sont pas chiffrées...

Non et c'est normal puisqu'il s'agit d'une ordonnance-cadre. Les montants seront définis par les arrêtés.

#### Les entreprises qui solliciteront une aide au recrutement devront recourir prioritairement aux chômeurs complets indemnisés... Il en va de même pour les transferts d'entreprises...

Je suis administratrice du centre d'entreprises de Molenbeek et je vois les chiffres. Ils sont fabuleux. Les gens qui créent leur entreprise grâce à un accompagnement individualisé sont, à raison de plus de 70%, d'anciens chômeurs ou d'anciens bénéficiaires du revenu d'intégration.

La Région n'exigera pas que les entreprises soient exclusivement reprises par des personnes sans emploi. Mais, ouvrons les yeux sur la réalité, de nombreuses études indiquent que le profil-type de l'entrepreneur à Bruxelles est celui de l'homme jeune, souvent exclu du marché de l'emploi.

#### Quel type d'aide à l'expansion vous paraît particulièrement novateur ?

Je tiens à souligner les aides à la protection de l'environnement, et notamment celles au recrutement lié à un projet spécifique : performance énergétique, obtention de certifications ou de labels environnementaux.

## Décès de notre collègue, Madame Carine Vyghen

Le 28 décembre 2007, Madame Carine Vyghen est décédée dans sa cinquantième année. Au nom du Parlement, le Président a présenté ses plus sincères condoléances à son mari et à ses deux filles.

Militante engagée, lors de ses études de journalisme et communication sociale à l'ULB, Carine Vyghen faisait déjà partie du Cercle du libre examen.

Femme de terrain, très présente auprès des habitants, des associations, elle a entamé sa carrière politique au niveau local à partir du 1er janvier 1989 comme conseillère communale socialiste à la Ville de Bruxelles. De 1994 à 2006 elle a fait partie du Collège de la Ville où elle a exercé différentes compétences, dont les affaires sociales en continu pendant deux législatures. Elle a trouvé les moyens pour financer de très nombreux programmes de lutte contre l'exclusion sociale (Maison de la Solidarité, le développement du volet social des contrats de quartier, le développement des centres de contact,...). En 2001, elle fut d'ailleurs nommée femme politique bruxelloise de l'année pour ses actions sociales.

Elle fut élue députée bruxelloise sur la liste PS en 2004. En cette qualité, elle s'est surtout intéressée à une série de matières de proximité telles que la propreté, les affaires sociales, la politique de l'emploi, le logement, les transports en commun. Elle a continué à défendre les intérêts des habitants de Neder-over-Heembeek, s'inquiétant notamment des nuisances sonores auxquelles ils sont exposés.

D'octobre 2004 à mi-mai 2006, elle a présidé la commission des Affaires sociales de l'Assemblée réunie de la Commission Communautaire Commune.

Aux élections communales d'octobre 2006, Carine Vyghen a été réélue conseillère communale sur la liste "Renouveau bruxellois", et a ensuite rejoint le groupe MR de notre Parlement bruxellois où elle a continué son action et a confirmé ses engagements sociaux.

## Décès du député bruxellois, Monsieur Guy Hance

Né à Bois-de-Lessines en 1933, Guy Hance fut député bruxellois (FN) du 29 juin 1999 au 13 juin 2004 et depuis le 8 octobre 2006. Comptable de profession, il a également été conseiller communal (FN) de Molenbeek de 2000 à 2006.

### Leurs successeurs

Carine Vyghen, élue sur une liste PS lors des dernières élections régionales de juin 2004, est remplacée comme députée bruxelloise du groupe MR par Anne Swaelens (PS).

Au sein du FN, Patrick Sessler remplace Guy Hance.

## En bref

### RETIS

Le Réseau transrégional d'Inclusion sociale, créé en 2002, subventionné par la Commission européenne pour une période de cinq ans, a pour objectif d'établir un catalogue des bonnes pratiques en vigueur dans les régions d'Europe en matière d'inclusion sociale. Quelque soixante-dix régions sont membres du Réseau; une vingtaine collabore activement.

Le sixième congrès annuel a eu lieu à Bruxelles les 18 et 19 décembre 2007.

Il a été consacré aux enjeux et perspectives d'un nouveau contrat entre l'UE et les autorités régionales et locales. Le président du réseau, le Professeur Angelo Passeleva (Région de Toscane) a une nouvelle fois insisté sur le rôle déterminant des pouvoirs locaux et régionaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de lutte contre la pauvreté, niveaux les plus efficaces pour lutter contre l'exclusion, en application du principe de subsidiarité.

Au moment où l'Union européenne déclare compter davantage sur ce niveau de pouvoir, il est capital que les autorités régionales s'accordent sur un cahier des charges commun à soumettre aux institutions européennes.

Les travaux de Retis devraient alimenter ce document.

### Des parlementaires vietnamiens intéressés par le budget bruxellois

Le jeudi 6 décembre, le président, M. Eric Tomas, a reçu une délégation de la commission de l'économie et du budget de l'Assemblée nationale du Vietnam.

Les parlementaires vietnamiens ont montré un intérêt particulier pour les mécanismes d'élaboration du budget et le contrôle parlementaire sur celui-ci. A ce sujet, le président Eric Tomas a expliqué entre autres la tâche du gouvernement et le rôle de la majorité et de l'opposi-

### «Le Pavillon des Douanes», nouvelle série de représentations au Parlement bruxellois

Les neuf représentations de lectures scénarisées par Jean-Michel d'Hoop (Point Zéro) à partir de la nouvelle de Jean Jauniaux «Le Pavillon des Douanes», traduite par Jan H. Mysjkin et interprétée par l'actrice Circé Lethem, qui ont eu lieu du 22 au 26 octobre 2007 dans la salle des glaces, spécialement aménagée à cet effet, ont connu un immense succès.

Présentées à tour de rôle en français et en néerlandais, la première série de ces lectures ont accueilli au Parlement bruxellois plus de 1.000 élèves et professeurs du secondaire en provenance d'écoles bruxelloises et non-bruxelloises. Vu le succès des lectures du Pavillon des Douanes auprès des écoles, cinq nouvelles représentations seront organisées du lundi 25 février au mercredi 27 février 2008.

L'histoire du Pavillon des Douanes s'inscrit dans le cadre du cinquantième anniversaire de la signature du Traité de Rome avec pour thème l'Europe, sa construction et ses rouages institutionnels.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la cellule des relations publiques du Parlement bruxellois, relationspubliques@parlbru.irisnet.be.



tion dans l'examen et le vote du budget en commissions et en séance plénière.

L'entrevue s'est clôturée par des questions sur la relation entre le pouvoir fédéral et les régions, le financement des régions, la sécurité sociale belge, et les politiques en matière d'enseignement et de santé.

### Le président, M Eric Tomas, et le ministre-président, M. Charles Picqué ont reçu le président de la République de Croatie au Parlement bruxellois

Le président de la République de Croatie, en déplacement à Bruxelles pour trois jours dans le cadre du processus de négociations pour l'adhésion de son pays à l'UE et à l'OTAN, a été reçu ce mardi 4 décembre dans les salons du Parlement bruxellois par le président, M. Eric Tomas, et le ministre-président, M. Charles Picqué.

Lors de cette rencontre, le président de la République de Croatie et le président de la Chambre de commerce croate ont proposé d'organiser un forum économique à Zagreb en mai 2008 auquel seraient conviées les entreprises bruxelloises.

De manière concomitante, une délégation parlementaire bruxelloise rencontrera ses homologues à Zagreb, ville ayant un nombre d'habitants similaire à la Région de Bruxelles-Capitale, mais qui avec son hinterland représente 25% de la population croate et 60% du PIB de la République.



Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

**Parlement bruxellois – relations publiques • 1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12**

Nom, prénom: .....

*sollicite un abonnement aux «Echos du parlement bruxellois»*

Rue: .....

..... N° .....

Code postal: ..... Localité: .....

Date: ..... Signature: .....

